

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2009 A 20 H 30**

1°) La commune ayant donné son adhésion au Syndicat Coul Gart Eau, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de nommer Mrs HUGUET Noël et DUBRAC Pascal, délégués titulaires et Mrs HUBERSON Christophe et DRIEUX Jean-Pierre, délégués suppléants.

2°) Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- d'adopter le programme de travaux 2009 des grosses réparations de la voirie communale qui est estimé à 8 885,30 € HT,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne une subvention au taux le plus élevé possible en vue de la réalisation de ce programme et de financer la part complémentaire par des fonds libres de la commune.

3°) Afin de faciliter le nettoyage des sols de la salle polyvalente et des locaux scolaires, une auto laveuse a été achetée aux Ets Daniel Périé, pour un coût de 2 152,80 € TTC.

Une paire d'enceintes a également été acquise pour la salle polyvalente auprès de la SARL SYNTEL pour un montant de 269,10 € TTC afin de remplacer les enceintes vandalisées.

4°) Une armoire extérieure au multiple rural commercial a dû être construite pour protéger l'installation de bouteilles de gaz. Cette opération réalisée par la SARL Jacky LUGUET de St Sulpice-Les-Feuilles s'est élevée à 595,61 € TTC.

5°) Dans le but d'améliorer le confort des locataires dans 3 logements communaux, des travaux de plomberie (remplacement de robinetterie de salle de bains, remplacement de receveur de douche et remplacement de convecteurs plus performants) ont été effectués par l'entreprise Roland PHILIPPON pour un coût de 1 055,99 € HT.

6°) Afin de satisfaire à la réglementation dans les locaux des personnels techniques municipaux, une douche a été installée par l'entreprise PHILIPPON Roland pour un montant de 900,17 € TTC.

7°) Suite aux travaux d'aménagement du réseau d'eau pluviale au hameau de La Salesse effectué par l'entreprise SIORAT, il s'est révélé nécessaire de remplacer une canalisation existante vétuste sur une longueur de 41 m et de réaliser un découpage supplémentaire de voirie. De plus, pour des raisons de sécurité routière, il a fallu déplacer une grille avaloir et réaliser un nouvel accès routier. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 6 286,60 € HT. Après la passation de cet avenant n° 1, la masse initiale du marché serait portée à 35 141,25 € HT. Le président est autorisé à signer l'avenant n°1 relatif à ce marché.

Dans le cadre de ce marché, il a été décidé de faire réaliser également des travaux de collecte des eaux pluviales dans un secteur proche du hameau de la Salesse sur une longueur de voie d'environ 30 m par l'entreprise SIORAT pour un montant de 3 045,62 € HT.

8°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de faire réaliser la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire au cours des vacances scolaires 2009, par la SAS ADAM de St Agnant de Versillat (23), pour un montant de 18758,40 € HT,
- d'autoriser le maire à signer le devis et à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 2313,

- de financer la part contributive de la commune dans la dépense par des fonds libres.

9°) Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer à l'Association «Coopérative Scolaire» une subvention exceptionnelle de 830 € pour organiser les voyages scolaires de juin 2009.

10°) Le 15<sup>ème</sup> Tour Cycliste International Féminin en Limousin Poitou Charentes organisé le 24 juillet 2009 a pour étape la commune de Lussac-Les-Eglises et passe à Arnac-La-Poste. Le Conseil Municipal a donc décidé d'attribuer à la Commune de Lussac une subvention exceptionnelle de 100 €.

11°) Le Conseil Municipal a décidé :

- de fixer les tarifs 2010 des locations du gîte rural communal :

Location week-end : 100 € (2 jours) - location basse saison : 250 € la semaine - location moyenne saison : 290 € la semaine - location haute saison : 355 € la semaine - Location très haute saison : 385 € la semaine,

- d'autoriser le service réservation Vacances Haute-Vienne à prélever directement sa commission sur les prix de location précédents,
- d'accepter les courts séjours (2 à 5 nuits) n'importe quel jour de la semaine, en dehors de juillet/août. Ces séjours seront vendus par le service réservation sur la base du prix du week-end, les nuits supplémentaires au prorata du prix de la semaine,
- de louer occasionnellement et indépendamment pour 24 heures, chaque niveau du bâtiment aux tarifs suivants : 1<sup>er</sup> étage (cuisine) : 57 € par jour - 2<sup>ème</sup> étage (dortoir) : 50 € par jour - 3<sup>ème</sup> étage (dortoir) : 25 € par jour.

12°) Le Conseil Municipal a révisé les loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et a décidé d'appliquer une augmentation de 2,24 % (valeur de l'indice de référence des loyers donnée par l'INSEE).

13°) Les crédits ouverts à différents articles des budgets « commune, eau et assainissement » de l'exercice 2009 étant insuffisants, il a été nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'effectuer les virements de crédits correspondants.

14°) Suite aux vols et destruction de biens publics qui se sont déroulés le 22 avril 2009 à Arnac-La-poste, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à représenter la commune à l'audience du Tribunal Correctionnel de Limoges et du juge pour enfants.

15°) Dans le cadre de la restauration de l'église, le conseil municipal a décidé de solliciter auprès de la Fondation du Patrimoine une subvention directe en vue d'abonder la collecte réalisée dans le cadre de la souscription et a autorisé le maire à signer la convention spécifique si la subvention est accordée.

16°) Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour être organisateur du spectacle intitulé « Modestes propositions... » interprété par la Compagnie Détour, en partenariat avec « Bellac Sur Scène » le 27 octobre 2009. Il approuve le financement proposé et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subvention auprès de la Région Limousin.

A Arnac-La-Poste, le 20 juillet 2009  
Le Maire,

